

**COMITE DU SIVOM VAL DE BANQUIERE  
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 18 FEVRIER 2021**

**I – ADMINISTRATION GENERALE**

**1. Adhésion de la commune de Bonson**

- Oüï l'exposé de Monsieur CARLIN et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :
- De valider le principe de l'adhésion de la Commune de Bonson au Sivom Val e Banquière.

**II – TRAVAUX/MARCHES**

**1. Constitution d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché de service pour l'enlèvement et mise en fourrière des véhicules.**

- Oüï l'exposé de Monsieur REVERTE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :
- de valider le principe de la constitution de ce groupement de commande ;
- d'autoriser Monsieur le Président, à signer la convention constitutive de groupement de commandes dont le modèle est annexé.

**2. Réaménagement du jardin d'enfants du Moulin à Tourrette-Levens – Délégation de maîtrise d'ouvrage**

- Oüï l'exposé de Monsieur REVERTE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :
- d'accepter le principe de cette délégation de maîtrise d'ouvrage ;
- de valider le montant de l'enveloppe budgétaire affectée à l'opération à 60 000 € TTC.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer avec Monsieur le Maire de Tourrette-Levens, une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage reprenant ce montant et selon le modèle annexé.

**III – FINANCES**

**1 – Débat d'orientation Budgétaire 2021**

Oüï l'exposé de Madame MENCIO et des vice-présidents par compétence, et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- d'émettre un avis favorable sur les grandes orientations budgétaires 2020 présentées ci-dessus, conformément au livre du DOB 2020 qui a été adressé en format numérisé avec la convocation puis remis le jour de la séance du Comité en format papier.

## **IV – RESSOURCES HUMAINES**

### **1. Modalités de mise en œuvre du télétravail.**

Ouï l'exposé de Madame MENCIO et après en avoir délibéré, les membres du Comité décident à l'unanimité de valider :

- L'instauration du télétravail au sein de l'établissement ;
- les critères et modalités d'exercice du télétravail telles que sus présentées ;
- Que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

### **2. Conclusion d'un contrat d'apprentissage**

Ouï l'exposé de Madame MENCIO et après en avoir délibéré, les membres du Comité décident à l'unanimité de valider :

- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.
- De dire que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget.

### **3. Pôle animation du territoire : rémunération des agents vacataires**

Ouï l'exposé de Madame MENCIO et après en avoir délibéré, les membres du Comité décident à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Président à fixer la rémunération pour tous les vacataires (animateurs/intervenants périscolaires ; extrascolaires et ETAPS) selon les grilles de rémunération sus énoncées à compter de la rentrée scolaire 2021/ 2022.
- De dire que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget.

## **V – PETITES ENFANCE**

### **1. Règlement de fonctionnement des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant : modifications**

Ouï l'exposé de Monsieur CARLIN et après en avoir délibéré les membres du Comité décident à l'unanimité de :

- valider cette nouvelle version du règlement de fonctionnement des EAJE.

### **2. Adoption du règlement de fonctionnement des ludothèques de Saint-André de la Roche et Tourrette-Levens**

Ouï l'exposé de Monsieur CARLIN et après en avoir délibéré les membres du Comité décident à l'unanimité de

- d'adopter le projet règlement de fonctionnement. Le document est présent en annexe

### **3 .Ressources plancher et plafonds 2021 pour les 10 structures Petite Enfance du Syndicat**

Où l'exposé de Monsieur CARLIN et après en avoir délibéré les membres du Comité décident à l'unanimité de

- valider les tarifs plancher et plafonds pour 2021 comme suit :
- Un plancher à hauteur de 711,62 €,
- Un plafond à hauteur de 9 301€.

**LE PRESIDENT,**

**J.J.CARLIN**

*AFFICHE LE 22 février 2021*